



## Comprendre la littérature grise

Joachim Schöpfel

► **To cite this version:**

Joachim Schöpfel. Comprendre la littérature grise. Documentaliste - Sciences de l'Information, ADBS, 2015, 52 (1), pp.30-32. hal-01290341

**HAL Id: hal-01290341**

**<https://hal.univ-lille.fr/hal-01290341>**

Submitted on 20 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Comprendre la littérature grise

Joachim Schöpfel

**[ Terminologie ]** Bien au-delà de la littérature, la « littérature grise » couvre un large éventail de contenus. Des difficultés pour la recenser, une qualité à évaluer, une propriété intellectuelle à respecter et un numérique lui donnant une visibilité nouvelle sont des caractéristiques que partage ce riche gisement d'information, incontournable dans de nombreux domaines, avec les documents des circuits commerciaux.

Bien que la littérature grise fasse partie du quotidien de la documentation, on peine souvent à la présenter. L'Afnor la définit comme tout « *document dactylographié ou imprimé, souvent à caractère provisoire, reproduit et diffusé à un nombre d'exemplaire inférieur au millier, en dehors des circuits commerciaux de l'édition et de la diffusion* ». Pour l'ADBS, un document gris est un « *document produit à l'intention d'un public restreint, en dehors des circuits commerciaux de l'édition et de la diffusion, et en marge des dispositifs de contrôle bibliographique* ». Au niveau international, la définition la plus courante est celle dite de Luxembourg où la littérature grise est « *ce qui est produit par toutes les instances du gouvernement, de l'enseignement et la recherche publique, du commerce et de l'industrie, sous un format papier ou numérique, et qui n'est pas contrôlé par l'édition commerciale* ». <sup>1</sup>

Ne nous focalisons pas sur la question du support. Aujourd'hui, cette littérature est très souvent numérique. L'essentiel est ailleurs. Les trois définitions décrivent une réalité connue des bibliothécaires et documentalistes : il existe des documents qu'on ne peut pas acheter auprès des agences, grossistes ou libraires (sans qu'ils soient toujours gratuits pour autant), qu'on ne trouve pas dans les catalogues et portefeuilles des grands éditeurs, qui ne s'adressent pas au grand public et qui demandent un peu plus d'attention lors de l'identification, du traitement et de la diffusion aux usagers, lecteurs et clients. Par ailleurs, la documentation grise, non limitée au domaine scientifique, émane de tous les secteurs : hôpitaux, grandes administrations, entreprises, finance, etc. Il s'agit de rapports de tout genre, mais aussi d'autres travaux non publiés, mémoires, dissertations, présentations, communications, actes de colloques, etc.

## Points clés

**La volumétrie.** Il est impossible de chiffrer avec précision la production française ou internationale. Il n'existe aucun référentiel, aucune base de données, aucun répertoire. Pendant plus de 20 ans, la base Sigle indexait la production grise de la plupart des États membres de l'Union européenne et, même si ce référencement n'était pas exhaustif, il y avait un lien évident avec l'activité scientifique et économique de chaque pays. Aujourd'hui, on peut chiffrer certains pans de la littérature grise pour certains pays. Ainsi, grâce à des outils

---

<sup>1</sup> J. SCHÖPFEL, D. FARACE. « Grey literature ». In : M. J Bates et M. N Maack (dir.), *Encyclopedia of Library and Information Sciences*, 3<sup>e</sup> édition, p. 2029-2039. CRC Press, 2010

de collecte et/ou de référencement spécialisés, on connaît à peu près le nombre de thèses soutenues en France, celui des rapports publics en Allemagne ou encore des conférences scientifiques au Royaume-Uni.

**Les contenus.** La littérature grise couvre tous les domaines d'activité : R&D, *business* et finance, histoire, économie, recherche, culture, politique, etc. Pour ces contenus sortant de la sphère privée ou personnelle, il y a (presque) toujours un lien avec une institution ou structure (service, réseau, établissement, etc.). Si, d'après des analyses de citations, la littérature grise représente jusqu'à 30 % de l'information scientifique et technique, les résultats varient selon les disciplines et domaines de recherche et l'origine géographique de l'information. Pour certains sujets et certaines régions, l'essentiel des résultats est produit et diffusé en dehors des circuits commerciaux de l'édition. Elle joue ainsi un rôle crucial dans les pays africains (surtout subsahariens) où elle paraît bien adaptée aux besoins et conditions locales.

**La qualité.** La question se pose toujours. Peut-on faire confiance à la production grise ? L'Afnor la (dé)considère « *souvent provisoire* ». D'autres suspectent une qualité et fiabilité incertaines, en comparaison aux publications commerciales. Une partie significative de ces documents n'a-elle pas été validée par des comités, commissions ou jurys (thèses, actes de colloques, etc.) et/ou porte le label d'une institution (rapports, *working papers*, etc.) ? Est-ce qu'une thèse de doctorat a un caractère provisoire ? Et un *working paper* de la Toulouse School of Economics ? Qu'en est-il d'un rapport de la Nasa, de l'ESA, du MIT, du ministère du Développement durable ou des groupes Total, Sanofi ou L'Oréal ? Par ailleurs, *peer review* et commercialisation n'éliminent pas fraude, plagiat, falsification ou mauvaise qualité et, dans certains secteurs d'information, hors du domaine de la recherche, ces procédures de sélection n'existent simplement pas. La collecte, exploitation et diffusion des sources et ressources de la documentation grise doivent faire l'objet de la même évaluation critique que n'importe quelle autre catégorie d'information – ni plus, ni moins.

**Internet.** L'ADBS n'annonce-t-elle pas sur son site que « *le développement de la mise à disposition de ces documents sur les réseaux de télécommunication remet en question ce concept [de littérature grise]* » ? Il n'y aurait donc plus de littérature grise ? Annoncer sa disparition, c'est toutefois aller un peu vite en besogne. Bien sûr, la technologie est là et potentiellement tout devient accessible. Mais force est de constater que la réalité est plus contrastée. Si certaines parties de cette documentation – notamment les travaux universitaires – sont devenues plus accessibles, d'autres restent invisibles, avec des métadonnées inappropriées, non (ou peu) référencées, cachées dans les profondeurs du Web et des pages de résultats de Google, protégées par des embargos et restrictions d'accès. Trouver l'information pertinente pour les usagers et les clients, en dehors des circuits habituels, reste un challenge professionnel pour les bibliothécaires et documentalistes. Pour l'instant, la littérature grise n'a pas disparu et elle se porte plutôt bien.

### **Une nouvelle définition**

La littérature grise comprend toutes sortes de matériel documentaire de qualité qu'une bibliothèque souhaiterait collecter mais qui posent problème à cause des modes de distribution non conventionnels. Elle ne pose pas seulement une

question de production et de diffusion, mais aussi de qualité et de collection. Sans médiation par les bibliothèques, pas de littérature grise. C'est un cas pour les professionnels de l'information, un défi qui rassemble les communautés de la littérature grise.

Il y quelques années, le principal problème était de nature économique. Aujourd'hui, en raison de l'immense succès de l'édition en ligne et de l'accès aux documents, le débat s'est déplacé vers la qualité, la propriété intellectuelle et la médiation pour ce type de littérature. Voici donc une nouvelle définition qui tient compte de cette réalité : « *La littérature grise correspond à tout type de document produit par le gouvernement, l'administration, l'enseignement et la recherche, le commerce et l'industrie, en format papier ou numérique, protégé par les droits de propriété intellectuelle, de qualité suffisante pour être collecté et conservé par une bibliothèque ou une archive institutionnelle, et qui n'est pas contrôlé par l'édition commerciale.* »<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> J. SCHÖPFEL. « Vers une nouvelle définition de la littérature grise ». *Cahiers de la Documentation/Bladen voor Dokumentatie*, 2012, n° 3, p.14-24